



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression d'une subvention à l'association Vacances et familles

Question écrite n° 37137

Texte de la question

M. Julien Dive attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la suppression par la direction générale des entreprises (DGE) de la subvention de 100 000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Vacances et familles. Depuis plus de 50 ans, cette association favorise l'accès aux vacances à des familles aux conditions de vie difficiles, en leur proposant des solutions grâce à un réseau de bénévoles et de salariés engagés et en les accompagnant dans la construction et la mise en œuvre de leur séjour. Pour mener à bien ces actions solidaires, l'association bénéficie de l'aide de nombreux acteurs publics et privés. Toutefois, la suppression brutale de l'aide accordée par la DGE pourrait mettre en péril l'accès aux vacances des familles bénéficiaires et reste incompréhensible aux yeux de l'association alors que leur action s'inscrit dans l'esprit du plan pauvreté présenté par le Président de la République et qu'elle sera plus que nécessaire au moment de la sortie de la crise sanitaire, pour apporter une « bouffée d'oxygène » indispensable pour les familles vulnérables particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend rétablir cette subvention afin de permettre à l'association de mener à bien sa mission au service des publics les plus fragiles.

Texte de la réponse

La suppression de la subvention versée par la direction générale des entreprises (DGE) à l'association « Vacances et Familles » est liée à l'absence de budget tourisme voté dans la loi de finances pour l'année 2021. Toutefois, cette situation ne saurait pénaliser les actions portées par cette association pour accompagner une population particulièrement impactée par la crise sanitaire que connaît la France depuis un an. Le Gouvernement a d'ores et déjà démontré son attachement au départ en vacances des familles et des enfants, en particulier ceux issus des milieux modestes, notamment avec le déploiement du programme « colos apprenantes », permettant à plus de 140 000 jeunes de partir en vacances tout en participant à des activités éducatives, culturelles, et sportives. Dans le même esprit, il a demandé à l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) d'assurer un soutien à l'association « Vacances et Familles », ce qui leur permettra de poursuivre ses actions, ce qu'elle a accordé. L'ANCV est un opérateur majeur du tourisme social dont l'action est indispensable pour aider au départ en vacances du plus grand nombre, alors que la crise sanitaire actuelle rend plus aigu le besoin de voyager pour les populations les plus fragilisées.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37137

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2206

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9180